



## **REPUBLIQUE DU SENEGAL**

Un Peuple – Un but – Une foi



## **MINISTÈRE DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE**

### **DIRECTION GENERALE DE LA SANTE**

### **DIRECTION DE LA SANTE DE LA MERE ET DE L'ENFANT**

**DECLARATION DE PRESSE POUR LA CELEBRATION DE LA JOURNÉE  
MONDIALE DE LA SANTE DONT LE THEME PORTE SUR « UNE  
BONNE SANTE A LA NAISSANCE POUR UN AVENIR PLEIN  
D'ESPOIR »**

L'organisation Mondiale de la Santé célèbre le 07 avril de chaque année la journée Mondiale de la Santé.

Cette Journée fort symbolique, figure désormais en bonne place dans l'agenda international.

Elle constitue pour nous l'occasion de faire le point sur les avancées, les résultats, mais aussi sur les goulots d'étranglement qui pourraient remettre en question l'atteinte des objectifs.

Cette journée nous offre aussi l'opportunité de renforcer le plaidoyer auprès des décideurs politiques, la mobilisation sociale et la sensibilisation autour d'une problématique, en mettant le focus sur les populations les plus vulnérables et les plus difficiles à atteindre.

Le thème « **Une bonne santé à la naissance pour un avenir plein d'espoir** » s'adapte parfaitement au contexte actuel.

En effet, la santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile a atteint un tournant décisif

La situation de la morbidité et de la mortalité maternelles, néonatales, infantiles et de l'Adolescent demeure une préoccupation de premier ordre pour le Sénégal.

Ces dernières années, des progrès importants ont été enregistrés. Ils se traduisent par :

- Un ratio de mortalité maternelle qui passe de 396 à 153 pour 100 000 naissances vivantes, entre 2010 et 2023
- La mortalité néonatale qui est passée de 38‰ à 23‰ naissances vivantes entre 1997 et 2023. Pour la même période, la mortalité

infanto-juvénile a enregistré une chute très importante en passant de 139‰ à 40‰.

Des actes forts ont contribué à l'atteinte de ses résultats suscités, parmi lesquels je peux citer :

- **La décentralisation de la formation des agents de santé dans les régions ;**
- **L'amélioration de la disponibilité des ressources humaines dédiées à la prise en charge de la santé du couple mère-enfant par le recrutement dans la fonction publique et la contractualisation de plus de 2000 Sages-femmes d'Etat, d'Infirmiers et de médecins**
- **La priorisation de la spécialisation des médecins en gynécologie-obstétrique, pédiatrie, anesthésie réanimation en leur octroyant des bourses ;**
- **La politique intensive d'équipements et logistiques ;**
- **L'amélioration de la disponibilité des produits et intrants d'importance vitale pour la santé de la mère et de l'enfant, jusqu'au dernier kilomètre ;**
- **Le renforcement des Soins Obstétricaux et Néonatals d'urgence pour une meilleure accessibilité de la prise en charge des complications obstétricales par :**
  - **La délégation des tâches : formation de compétents SOU, capacitation de sages-femmes en échographie**
  - **L'ouverture de blocs obstétricaux dans certains centres de santé de référence**

- **Le renforcement de la couverture sanitaire universelle** avec la gratuité de la césarienne et des soins chez les enfants de moins de 5 ans.

La mise en œuvre des différentes interventions se fait à travers des plans et programmes quinquennaux sous le lead du Ministère de la Santé et de l’Action sociale selon une approche multisectorielle avec l’appui des partenaires techniques et financiers.

Le Sénégal ambitionne d’atteindre les objectifs de développement durable de 2030 mais reste confronté à des défis de plusieurs d’ordre et dont les plus essentiels sont :

- 1) Le renforcement du Système de santé à travers le relèvement du plateau technique des structures sanitaires à tous les niveaux de la pyramide sanitaire, la disponibilité de ressources humaines motivées et compétentes ainsi que la disponibilité des médicaments et d’intrants d’importance vitale ;
- 2) La mise à l’échelle de toutes les interventions à haut impact sur toute l’étendue du territoire ;
- 3) L’offre de services adaptés aux jeunes et adolescents ;
- 4) La redynamisation des soins de santé primaire et une réorientation de la santé communautaire.

Mais l’espoir est permis avec :

- L’ouverture des pôles Mère-Enfant du Centre hospitalier national de Diamniadio et du Centre hospitalier régional de Tambacounda
- L’ouverture prochaine du pôle Mère-Enfant du centre hospitalier national de Pikine d’une capacité litière de 150 lits qui révolutionnera

la prise en charge du couple mère-enfant en prenant en compte le cycle de vie ;

- Le déploiement des innovations en matière de Santé Reproductive, Maternelle, Néonatale, Infantile pour la réduction de la mortalité maternelle et néonatale avec focus sur la prise en charge :
  - De l'hémorragie du post partum et de l'éclampsie **qui constituent les premières causes de mortalité maternelle au Sénégal,**
  - De la Prématurité et l'Asphyxie **qui constituent les premières causes de mortalité néonatale au Sénégal) ;**
- Le passage à l'échelle des soins respectueux centrés sur le patient dans toutes les régions suite à la réussite de la phase pilote mise en œuvre dans les régions de Ziguinchor, Tambacounda, Thiès et Saint Louis ;
- Le renforcement des équipements et des infrastructures sanitaires avec l'ouverture prochaine de tous les blocs opératoires des centres de santé de type 2 accompagnée de l'installation d'unités légères de néonatalogie et de services de néonatalogie spécialisés dans tous les établissements publics de santé du Sénégal ;
- La redynamisation des Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence qui prend en compte désormais les Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence Intensifs (SONU I) qui viennent compléter les classiques structures sanitaires désignées Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence de base (SONU B) et les soins obstétricaux et Néonataux d'Urgence Complets (SONU C).
- La redynamisation de la Surveillance des décès maternels, périnatals, et Riposte ;

- La fourniture des **soins de santé intégrés et centrés sur la personne** assure la **continuité des services de santé essentiels**, surtout pendant les **situations de crise**.
- L'institutionnalisation depuis 2022 de 08 contacts pré-natals (au lieu de 4) pour un suivi plus rapproché de la grossesse ;
- La prise en compte de la dimension qualité dans les soins de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile avec :
  - L'évaluation de la qualité des soins aboutissant à la mise en œuvre de plans d'action d'amélioration de la qualité dans les établissements publics de santé et les centres de santé ;
  - La définition de référentiels de qualité des soins de santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent constitués par les 09 standards Qualité des soins issus de ceux définis par l'OMS avec un focus particulier sur l'ACCUEIL
- La responsabilisation de la communauté dans la performance des programmes de Santé Reproductive, Maternelle, Néonatale, Infantile à travers l'appropriation des interventions communautaires comme la promotion de la masculinité positive (école des maris) et le renforcement des comités de veille et d'alerte communautaire intégrés.

Pour les besoins d'interviews ou complément d'informations, veuillez contacter la Cellule de Communication :

- **Mail** : [ccomsas@gmail.com](mailto:ccomsas@gmail.com);
- **Téléphone** : 770867579